

# Lignes directrices de gestion de la C.A.S.A.

## Attestation de prise de connaissance des Lignes Directrices de Gestion de la CASA

Application au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Les Lignes Directrices de Gestion rentrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. A cette date, chaque agent devra avoir pris connaissance des Lignes Directrices de Gestion de la CASA.

La prise de connaissance se traduit par le formulaire d'acceptation ci-dessous. L'accusé réception sera ensuite porté au dossier administratif de l'agent.

### Moyens de consultation du document:

- › Vous pouvez consulter les documents dans l'intranet CASA, dans la rubrique « boîte à outils DRH »,
- › Si vous êtes contractuel, préalablement à la signature de votre contrat, vous recevrez par mail un lien vous permettant d'accéder à l'ensemble des documents,
- › Le document est directement consultable dans les bureaux de la DRH (*au siège de la CASA, 449, route des crêtes Les Genêts- 06 601 Sophia-Antipolis*) ; pour les autres sites, adressez-vous à votre responsable,
- › Le document peut être envoyé par mail ou en version papier, sur simple demande écrite (drh2@agglom-casa.fr)

### Mise à jour :

Les Lignes directrices de gestion sont établies pour 6 ans. Le document sera actualisé une fois par an et pourra être révisé à tout moment, après avis du Comité Technique. Les agents peuvent le consulter en ligne, dans la boîte à outils DRH. Ils leur appartiennent de consulter régulièrement le document disponible sur l'intranet afin qu'ils soient assurés de consulter les documents mis à jour. **Aussi chaque agent sera réputé connaître les mises à jour apportées au document.**



[Téléchargez le dossier initial + annexes au format zip](#)

Loading...

